



**CONDUCTEUR-TRICE
DE CHARIOTS TÉLESCOPIQUES**
CATÉGORIE R4



www.fve.ch

entrepreneurs!
fédération vaudoise

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Les chariots télescopiques sont des outils de travail très appréciés et largement répandus. Ils servent pour le transport de marchandises au sein de l'entreprise.

La manipulation de charges en relation avec un véhicule de transport présente toujours un risque d'accident. Cela vaut particulièrement pour les chariots télescopiques. Cette formation a pour but d'augmenter la sécurité et d'améliorer les connaissances théoriques et pratiques en lien avec cette machine.

Dans ce cours, vous approfondirez vos connaissances concernant une manipulation sûre et appropriée des chariots télescopiques :

- Catégorie R4 – Chariots télescopiques

Formation

- Mise en service et mise hors service du véhicule
- Manipulation sûre du chariot et de ses éléments rapportés
- Formation à la conduite et examen final théorique et pratique
- Diagramme des forces portantes et des charges
- Dispositions juridiques concernant l'utilisation de convoyeurs au sol.

Les entreprises qui forment leurs conducteurs de chariots télescopiques par le biais de ce cours remplissent les conditions de la directive CFST N°6518.

- Conditions d'admission**
- Attestation du cours de base de cariste reconnue par la SUVA
 - Être âgé de 18 ans révolus
 - Disposer de bonnes notions de la langue française.

Certification Permis supplémentaire agréé SUVA pour les chariots télescopiques (catégorie R4).

Examen Examen théorique et pratique.

Durée 1 jour de 08h00 à 16h45

Date 7 novembre 2020

Lieu Centre de formation FVE – rue des Artisans 8 – 1148 L'Isle.

Prix

Prix selon le statut de votre entreprise	
Entreprise cotisante CPR*	Sfr. 450.00
Entreprise non-cotisante	Sfr. 490.00

**Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève (CPR) de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.*

Aide financière Perte de gain : Les personnes cotisant à la Contribution de solidarité professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction (CSP-IVC) peuvent - sur demande - recevoir une perte de gain de CHF 150.00 par jour de cours la semaine, selon les modalités du règlement en vigueur (CHF 40.00 le samedi). Les renseignements et formulaires sont à demander au secrétariat de la FVE.

Délai d'inscription 16 octobre 2020

Inscription A l'aide du bulletin d'inscription fourni en pièce jointe.

Renseignements centresformation@fve.ch - 021 632 12 40

Conducteur de chariots télescopiques R4

Participant-e

Politesse : M. Mme No AVS :
Nom : Prénom :
Rue et n° :
NPA : Localité :
Profession : Date de naissance :
N° tél. portable : N° tél. professionnel :
Adresse e-mail :
Commune d'origine : Canton : Nationalité :

Employeur

N° d'entreprise FVE :
Statut de l'entreprise : Cotisante CPR Non-cotisante CPR
Raison sociale :
Case postale :
Rue et n° :
NPA : Localité :

Frais d'inscription

Payés par : Employeur Employé

Date : 7 novembre 2020

Par la signature de ce bulletin d'inscription, le/la participant-e ainsi que son entreprise acceptent [les conditions générales des formations](#).

Lieu et date : Signature du/de la participant-e :

Signature et sceau de l'entreprise :